



Prisons secrètes : la CIA ne dément pas

Par [Global Research](#)

Mondialisation.ca, 29 novembre 2005

Le Nouvel Observateur 29 novembre 2005

Région : [États-Unis](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#)

Le patron de la CIA ne nie pas l'existence de prisons secrètes en Europe. Les députés socialistes européens exhortent la Commission à intervenir.

Le directeur de l'Agence centrale de renseignement américaine, Porter Goss, n'a pas démenti mardi 29 novembre l'existence de prisons secrètes de la CIA en diverses parties du monde où seraient détenus des individus suspectés de terrorisme.

Il a, toutefois, tenu à nier tout recours à la torture, se refusant pourtant à porter un jugement sur certaines techniques d'interrogatoire utilisées par ses services.

A la question posée par la chaîne ABC de la nécessité « de disposer de prisons secrètes dans différentes parties du monde, dont l'Europe de l'est, Porter Goss a répondu: « Nous menons une guerre contre le terrorisme, et nous nous en tirons assez bien ».

Il s'est limité à dire: « Inévitablement, il y aura des terroristes capturés et inévitablement ils devront être traités selon les règles du droit (...) », insistant sur le fait que la CIA « n'emploie pas la torture ».

« Ce que nous faisons en est loin (...) Nous faisons des débriefings sans avoir recours à la torture, car la torture est contreproductive ».

Il n'a pas donné de définition précise des méthodes employées par ses services, notamment celle de la « suffocation », affirmant ignorer si elle pouvait être qualifiée de torture.

Il a par ailleurs affirmé, en évoquant la lutte contre le terrorisme, que la CIA en savait « beaucoup plus qu'elle ne peut le dire » sur Oussama ben Laden et Abou Moussad Zarqaoui et mais il a reconnu ne pas savoir où ils se terraient.

Menace d'ouverture d'une deuxième enquête

Le groupe socialiste du Parlement européen a fortement critiqué mardi 29 novembre les dirigeants européens qui ne « font rien » pour mettre au clair l'affaire des prisons secrètes de la CIA sur leur territoire, et a appelé la Commission européenne à agir.

« Il est inacceptable que des dirigeants européens ne fassent rien alors que les informations continuent de circuler sur l'existence de ces camps de prisonniers et sur l'utilisation d'aéroports européens pour le transport de prisonniers de la CIA », a indiqué Martin Schulz, président du groupe socialiste au PE, dans un communiqué.

« Nous avons besoin d'une action de la Commission (européenne) et des ministres afin de

régler cette question une fois pour toutes et afin de rassurer le public ».

« Mon groupe a pris la tête de la réponse européenne aux informations publiées dans le Washington Post en demandant une enquête de la Commission ».

Le président du deuxième plus important groupe au Parlement européen a même insisté sur le fait qu'il chercherait à créer une commission d'enquête du PE s'il n'était pas satisfait de la première enquête. « L'existence de telles prisons constituerait une violation flagrante des droits de l'Homme et des critères de l'UE. Toute prison de ce type devrait être fermée immédiatement ».

Retrait du droit vote au Conseil européen?

Martin Schulz avait déjà évoqué cette affaire à Vienne avec le chancelier autrichien Wolfgang Schüssel, alors que l'Autriche doit prendre la présidence de l'UE au 1er janvier prochain.

Lundi, le commissaire européen à la Justice Franco Frattini a menacé les Etats membres de l'UE de leur retirer leur droit de vote au Conseil européen, si l'existence des prisons de la CIA se confirmait. Il se fondait alors sur les articles du Traité de Nice, prévoyant que les Etats membres s'engagent à respecter les fondements des libertés et des droits de l'Homme, et sur l'article 7 qui autorise le Conseil européen -réunissant les chefs d'Etat et de gouvernement- à priver de leur droit de vote les Etats qui les enfreindraient.

La source originale de cet article est Le Nouvel Observateur
Copyright © [Global Research](#), Le Nouvel Observateur, 2005

Articles Par : [Global Research](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca